



Camera de vidéo-surveillance dans une église

Par **Schtrouby**, le **09/04/2022** à **16:07**

Bonjour,

En ce qui concerne les caméras de vidéosurveillance installées dans une église, j'aurai quelques questions :

- quelle est la durée légale de conservation des images enregistrées ?
- qui peut avoir accès à ces enregistrements ? (fidèle, curé, assureur (protection juridique))
- une personne (physique) peut-elle demander l'accès à des enregistrements concernant d'autres personnes filmées ?

Je vous remercie infiniment pour toutes vos réponses.

Cordialement,

Par **Marck_ESP**, le **09/04/2022** à **17:16**

Bonjour

Je vous laisse parcourir ce lien:

<https://www.cnil.fr/fr/cnil-combien-de-temps-peuvent-etre-conservees-les>

Vous aurez d'autres réponses à vos questions en vous adressant à votre mairie, qui doit maîtriser le dossier aussi bien que le diocèse, car aucune installation de ce genre ne peut être réalisée sans l'aval de la préfecture, après avis de la Commission Départementale des Systèmes de Vidéosurveillance .